

Bayer Environmental Science



# Festival®

Contient 2 % d'oxadiazon  
N° d'AMM : 9400433  
Granulés fins (FG)

***Dés herbant granulé sélectif des arbres et arbustes d'ornement  
en pépinières de conteneurs.  
Dés herbant des gazons sportifs ou d'ornement.***

## Description

**Festival** élimine la majorité des adventices graminées et dicotylédones annuelles, qu'il détruit en pré-levée au fur et à mesure de la germination des graines et de leur émergence.

En se délitant les granulés de **Festival** forment une couche herbicide à la surface du sol.

Par sa présentation, micro-granulé de couleur bleue, **Festival** s'applique facilement et visiblement.

## Mode d'action

Action par contact sur les jeunes tissus, notamment sur la tigelle lorsque celle-ci traverse le film herbicide du sol traité. Action en pré-levée sur un grand nombre de dicotylédones et graminées annuelles.

## Homologation

### •Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dés herbage des arbres et arbustes d'ornement en conteneurs : **120 kg/ha**.

Dés herbage des gazons de graminées : **180 kg/ha** (digitaires).

### •Champ d'activité

**Dés herbage des arbres et arbustes d'ornement en conteneurs :**

**Festival** permet de contrôler :

Agrostide, digitale, folle avoine, panics, pâturin annuel, sétaire, amarante, arroche, capselle bourse à pasteur, cardamine, chénopode, épilobe, euphorbe, fumeterre, gaillet gratteron, laiteron, matricaire, mercuriale, moutarde, ortie annuelle, pourpier, spergule, violette.

## Dés herbage préventif des gazons sportifs et d'ornement :

**Festival** s'utilise sur les terrains de sport, fairways de golf et gazons d'agrément (gazons constitués de graminées vivaces telles que pâturin des prés, ray-grass, fétuque élevée, cynodon) susceptibles d'être envahis par des graminées estivales indésirables.

**Festival** contrôle pendant plusieurs mois les levées de digitales dans les gazons de graminées.

### • Sélectivité

#### Dés herbage en pépinières de conteneurs

Liste des végétaux des arbres et arbustes d'ornement sur lesquels la sélectivité de **Festival** a été vérifiée :

#### Feuillus :

*Abelia floribunda*, *Abelia x edward goucher*, *Acer* (érable), *Ailanthus* (ailante), *Albizzia julibrissin*, *Alnus cordata* (aulne), *Andromeda spp.*, *Arbutus unedo* (arbousier), *Azalea spp.*, *Berberis x ottawensis* (auricoma), *Berberis x ottawensis* (superba), *Berberis thunbergii* (atropurpurea), *Berberis thunbergii* (atropurpurea nana), *Betula* (bouleau), *Buddleia* (empire blue), *Buxus sempervirens "nana"* (buis), *Camelia spp.*, *Carpinus* (charme), *Caryopteris incana "heavenly blue"*, *Catalpa*, *Cercis siliquastrum* (arbres de Judée), *Chaenomeles x superba "crimson and golds"*, *Chaenomeles x superba "nicoline"*, *Cistus albidus* (cyste), *Cordylone draca*, *Cornus alba "argenteo marginata"*, *Cornus alba* (gouchaultii), *Coronilla emerus*, *Corylus* (noisetier), *Cotoneaster franchetii*, *Cotoneaster horizontalis*, *Cotoneaster lacteus*, *Crataegus* (aubépine), *Deutzia*, *Elaeagnus angustifolia* "olivier de Bohême", *Elaeagnus x ebbingei*, *Elaeagnus pungens "aureovariegata"*, *Erica mediterranea* (bruyère), *Eriobotrya japonica* (néflier du Japon), *Escallonia x "pride of donard"*, *Eucalyptus gunnii*, *Euonymus japonicus* (fusain), *Fagus* (hêtre), *Forsythia x intermedia "beatrice farrand"*, *Forsythia x intermedia "lynwood"*, *Fraxinus* (frêne), *gardenia spp.*, *Gynerium argenteum*, *Hamamelis*, *Hebe x andersonii*, *Hedera canariensis* (lierre), *Hibiscus syriacus "woodbridge"*, *Hippophae rhamnoides*, *Hypericum calycinum* (millepertuis), *Hypericum hookerianum "hidcote"*, *Ilex spp.* (houx), *Jasminum nudiflorum* (jasmin), *Kerria japonica*, *Kolkwitzia amabilis*, *Laburnum anagyroides* (cytise), *Lagerstroemia indica "legaelli"*, *Laurus nobilis* (laurier sauce), *Lavandula* (lavande), *Leptospermum solandri "aurea"*, *Ligustrum japonicum* (troène), *Ligustrum ovalifolium "argenteomarginatum"*, *Lonicera japonica "halliana"*, *Lonicera nitida* (chèvrefeuille), *Magnolia spp.*, *Mahonia aquifolium*, *Malus* (pommier d'ornement), *Medicago arborea*, *Myrtus communis* (myrte), *Nandina domestica*, *Nerium oleander "géant des batailles"*, *Nerium oleander "madame Planchon"*, *Olea europaea* "salonenque", *Osmanthus spp.*,

*Paulownia*, *Phyllyrea angustifolia*, *Phoenix canariensis*, *Pittosporum tobira*, *Platanus* (platane), *Prunus laurocerasus caucasica "laurier cerise"*, *Prunus laurocerasus "Otto Luyken"*, *Prunus laurocerasus "rotundifolia"*, *Prunus tribola*, *Punica granatum* (grenadier), *Pyracantha crenatoserrata "orange glow"*, *Pyracantha rogersiana "flava"*, *Pyracantha rogersiana "soleil d'or"*, *Quercus* (chêne), *Rhododendron spp.*, *Rosa* (rosier), *Rosmarinus officinalis* (romarin), *Santonila chamaecyparissus* (santoline), *Sorbus* (sorbier), *Spartium junceum* (genêt d'Espagne), *Spirea x vanhouttei* (spirée), *Tamarix pentandra*, *Tamarix pentandra "pink cascade"*, *Teucrium fruticans*, *Tilia* (tilleul), *Thymus officinalis*, *Ulmus* (orme), *Viburnum tinus* (laurier tin), *Vinca spp.* (pervenche), *Wisteria sinensis* (glycine), *Yucca filamentosa*, *Zizyphus jujuba* (jujubier).

#### Conifères :

*Abies nordmanniana*, *Cedrus deodora* (cèdre de l'Himalaya), *Chamaecyparis spp.*, *Cupressocyparis*, *Cupressocyparis leylandii*, *Cupressus arizonica* (cyprès), *Cupressus arizonica "fastigiata"*, *Cupressus macrocarpa*, *Cupressus sempervirens*, *Cupressus sempervirens "stricta"*, *Ginkgo biloba* (arbre aux 40 écus), *Juniperus scopulorum "skyrocket"* (genévrier), *Picea spp.* (épicéa), *Pinus spp.* (pin), *Pinus halepensis* (pin d'alep), *Pseudotsuga* (douglas), *Taxus spp.* (if), *Thuja orientalis*, *Thuja plicata "atrovirens"*.

**Festival** peut être utilisé sur l'ensemble des cupressacées (cupressus, chamaecyparis, thuja, juniperus).

**Festival** fait preuve d'une sélectivité excellente à la dose de 12 g/m<sup>2</sup> sur les végétaux ligneux en cours de végétation dont il ne retarde ni la croissance des rameaux de l'année, ni celle du système racinaire.

#### Dés herbage des gazons de graminées :

**Festival** est sélectif des graminées vivaces constituant les gazons : pâturin des prés, ray-grass anglais, fétuque élevée, fétuques rouges, cynodon.

**Festival** s'utilise sur des gazons installés de plus d'un an.

## Préparation

### • Préparation du sol ou de la culture

Dés herbage des arbres et arbustes d'ornement en pépinières : **Festival** s'applique sur sol propre et bien émietté avant la levée des adventices.

Dés herbage des gazons de graminées en préventif pour lutter contre les levées de digitales : **Festival** s'utilise sur un gazon en bon état, et sur un sol humide.

- **Festival** s'applique sur des gazons établis depuis 1 an.

- ramasser les déchets de tonte avant le traitement pour permettre un bon positionnement des granulés au niveau du sol.

- traiter sur feuillage sec.

## Traitement

### • Dose(s) Recommandée(s)

Désherbage des arbres et arbustes d'ornement en pépinières : **120 kg/ha ou 12 g/m<sup>2</sup>**.

Désherbage des gazons de graminées : **Festival** est homologué à la dose de **180 kg/ha**. Cependant, de très bons résultats peuvent être obtenus à la dose de **150 kg/ha** en cas d'infestation modérée.

Densité de **Festival** : 0,7

Une mesurette de 25 ml = 17,5 g de **Festival**.

Une mesurette de 100 ml = 70 g de **Festival**.

### • Conditions de traitement

*Désherbage des arbres et arbustes en pépinières* : **Festival** peut être utilisé à toute époque de l'année, sur sol propre, avant la levée des adventices.

*Désherbage des gazons de graminées* : **Festival** s'applique en début de saison (**mars-avril**) avant que les digitaires n'aient commencé leur germination.

Le traitement se fait dès que la température du sol atteint 13 °C.

### • Application

*Désherbage des arbres et arbustes en pépinières* :

Epancre les micro-granulés aussi régulièrement que possible à la surface du sol.

*Désherbage des gazons de graminées* :

Baliser le terrain pour éviter les "manques" et les "doubles passages".

Si possible utiliser un épandeur mécanique (Il est conseillé d'étalonner son matériel avant l'application).

Epancre sur une bache de surface connue puis peser son contenu pour arriver entre 15 et 18 g/m<sup>2</sup>).

L'épandage croisé de **Festival** à demi-dose améliore sensiblement la régularité du traitement.

## Après traitement

### • Intervalles de sécurité

*Désherbage en pépinières* : la replantation est possible sur des zones traitées avec **Festival** (voir liste des végétaux résistants), même si le traitement est récent.

*Désherbage des gazons de graminées* : le regarnissage du terrain est possible passé un délai de 6 à 8 semaines après l'application de **Festival** avec un mélange de Ray-Grass.

## Recommandations particulières

*Désherbage en pépinières* : éviter de traiter là où les branches ou jeunes pousses des plantes ornementales touchent le sol .

Ne pas traiter les plantes de moins d'un an ou issues de semis, ni les boutures non racinées.

Ne pas appliquer sur les plants de rosiers greffés au niveau du sol, pendant la première année de greffage.

Ne pas travailler le sol après le traitement, tant que **Festival** reste efficace.

*Désherbage des gazons de graminées* :

**Festival** ne s'utilise pas sur des gazons fins tondus à moins de 1 cm (greens de golf en particulier).

## Classement Santé

Sans classement.

## Stockage

Se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit, disponible sur simple demande et sur

[www.club-vert.com](http://www.club-vert.com)

## Bonnes pratiques

### • au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

### • au cours de l'emploi

- porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection.

- ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.

- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

- traiter en absence de vent.

- ne pas traiter près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.

- Pour les emballages vides il existe une collecte ADIVALOR ; vous renseigner auprès de votre distributeur.

## Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

Respecter les précautions d'emploi.

## Conditionnement

Sac de 20 kg.

Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Bayer Environmental Science SA  
16, rue Jean-Marie Leclair  
CP 106 - 69266 LYON CEDEX 09 - France  
Au capital de 4 138 127 067 euros  
N° de Siren : 399 127 067 RCS LYON

Espaces Verts  
Tél : 04 72 85 42 93  
Fax : 04 72 85 42 89

[www.club-vert.com](http://www.club-vert.com)



**Bayer Environmental Science**

A Business Group of  
Bayer CropScience



Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêt gérée durablement chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert